RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00577
Numéro SIREN : 829 068 162
Nom ou dénomination : HGPI

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2021 sous le numéro de dépôt 5348

GREFFE DE COMMERCE

HGPI
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 621 040,00 euros
Siège social : ZA de l'Eglantier
49610 MURS ERIGNE
829 068 162 RCS ANGERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MARS 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

CINQUIEME RESOLUTION

Le représentant de l'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 155 320,59 euros de la manière suivante :

Origine

Solde antérieur créditeur des "Autres réserves"	425 994,79 euros
Bénéfice de l'exercice	155 320,59 euros

Affectation

A la réserve légale Dotation à hauteur de 5 % du bénéfice de l'exercice clos	7 766,03 euros
Prélèvement sur le compte « Autres réserves »	52 445,44 euros

Le solde soit 200 000 euros en totalité à titre de dividendes aux associés.
Soit environ 0,5523 euros par part sociale.

Le paiement des dividendes sera effectué le 31 mars 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros

(contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été souligné le fait que, conformément à l'article 25 VI de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L 131-6-2 du Code de la Sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Le représentant de l'associée unique reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, depuis la constitution de la société, ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :
120 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
120 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2021

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

GREFFE DE COMMERCE

Bilan Actif

30 MAR 2021

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2020			30/09/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 621 040		3 621 040	3 621 040
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**3 621 040**		**3 621 040**	**3 621 040**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	177 592		177 592	75 785
	Autres créances	711 856		711 856	816 894
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	114 136		114 136	27 673
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	24 151		24 151	
	TOTAL (III)	**1 027 734**		**1 027 734**	**920 352**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**4 648 774**		**4 648 774**	**4 541 392**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL
Annexe, le : 31.03.21

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2020	30/09/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 621 040	3 621 040
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	35 052	9 502
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	425 995	60 538
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**155 321**	**511 008**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**4 237 408**	**4 202 087**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	133	175
	Emprunts et dettes financières divers	309 055	283 337
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 108	8 105
	Dettes fiscales et sociales	100 070	47 540
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		147
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**411 367**	**339 305**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**4 648 774**	**4 541 392**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	155 320,59	511 007,60
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	411 367	339 305
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	133	175

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	599 478		599 478	524 637
	Montant net du chiffre d'affaires	599 478		599 478	524 637
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			878	
	Autres produits			7	14
	Total des produits d'exploitation (1)			**600 364**	**524 651**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			103 647	54 460
	Impôts, taxes et versements assimilés			14 203	20 517
	Salaires et traitements			187 832	200 485
	Charges sociales du personnel			10 945	11 212
	Cotisations personnelles de l'exploitant			110 570	90 416
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			4	3
	Total des charges d'exploitation (2)			**427 202**	**377 092**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**173 162**	**147 559**

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	30/09/2020	30/09/2019
		RESULTAT D'EXPLOITATION	**173 162**	**147 559**
Opéra. comm.		Bénéfice attribué ou perte transférée		
		Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		De participations (3)	10 295	403 751
		D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
		Autres intérêts et produits assimilés (3)		
		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		4 505
		Différences positives de change		
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		Total des produits financiers	**10 295**	**408 256**
CHARGES FINANCIERES		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
		Intérêts et charges assimilées (4)	3 322	4 557
		Différences négatives de change		
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		33 825
		Total des charges financières	**3 322**	**38 382**
		RESULTAT FINANCIER	**6 973**	**369 874**
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**180 135**	**517 433**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		Sur opérations de gestion		
		Sur opérations en capital		
		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
		Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Sur opérations de gestion		
		Sur opérations en capital		
		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
		Total des charges exceptionnelles		
		RESULTAT EXCEPTIONNEL		
		PARTICIPATION DES SALARIES		
		IMPOTS SUR LES BENEFICES	24 814	6 425
		TOTAL DES PRODUITS	**610 659**	**932 907**
		TOTAL DES CHARGES	**455 338**	**421 900**
		RESULTAT DE L'EXERCICE	**155 321**	**511 008**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

SARL HGPI GROUP
Holding
Zone Artisanale de l'Eglant
49610 MURS ERIGNE

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 648 774** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **610 659** euros et un total **charges** de **455 338** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **155 321** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2019** et finit le **30/09/2020.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification autorisée pour les PME. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'usage et non sur la duré réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Crédit d'impôt recherche

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherhe pour 20 668 ,€.

CAPITAL ET PERSONNEL

Capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 362 104 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros.

Effectif

L'effectif à la clôture de l'exercice est d'un salarié.

Engagements en matière de pensions complémentaires de retraites et indemnités de fins de carrière

Ces engagements n'ont pas été comptabilisés au bilan sous forme de provision. Ils sont évalués, charges incluses, à la clôture de l'exercice €.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

L'indemnité de départ à la retraite a été faite en euros actuels en fonction notamment de :

- la législation sociales
- l'âge des salariés
- leur ancienneté dans l'entreprise
- leur rémunération actuelle

Ce chiffre a été pondéré d'un coefficient pour tenir compte de la probabilité que chaque salarié soit encore présent dans l'entreprise à l'âge théorique de départ en retraite.

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
Le 08 MAR. 2021

FIDUCIAL
AUDIT

AGENCE DE RENNES
40, rue du Bignon
Forum de la Rocade
B.P. 91467
35514 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. 02 99 26 02 50
Fax 02 99 26 86 38

HGPI

ZA de l'Eglantier
49 610 MURS ERIGNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 septembre 2020

copie certifiée conforme à l'original.

31.03.21

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE

En application de l'article R. 223-16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Facturation de prestations avec la société Delta Usinage

Au titre de l'exercice clos au 30/09/2020, la société HGPI a facturé à Delta Usinage :

- Des prestations de direction et commerciales pour : 71 407 €,
- Des prestations de Mandat social pour : 252 000 €.

2) Facturation de prestations avec la société Neken

Au titre de l'exercice clos au 30/09/2020, la société HGPI a facturé à Neken :

- Des prestations de direction et commerciales pour : 28 732 €,
- Des prestations de Mandat social pour : 84 000 €.

3) Facturation de prestations avec la société NK3D

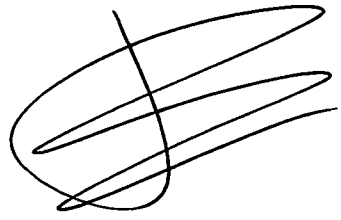
Au titre de l'exercice clos au 30/09/2020, la société HGPI a facturé à NK3D :

- Des prestations de direction et commerciales pour : 4 208€,
- Des prestations techniques et administratives pour : 84 000 €.

Fait à Cesson-Sévigné, le 16 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
FIDAUDIT

François BEYOT



ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 08 AVR. 2021

FIDUCIAL
AUDIT

AGENCE DE RENNES
40, rue du Bignon
Forum de la Rocade
B.P. 91467
35514 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. 02 99 26 02 50
Fax 02 99 26 86 38

HGPI

ZA de l'Eglantier
49 610 MURS ERIGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

copie certifiée conforme à l'original.
31 03 21.

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'assemblée générale,

I OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HGPI relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

III JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédées, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance, et dans les autres documents sur la situation financière et comptes annuels adressés aux associés.

V RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

VI RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

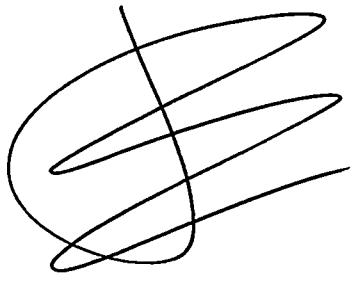
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cesson-Sévigné, le 16 mars 2021

Pour le Commissaire aux Comptes
FIDAUDIT

François BEYOT



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	30/09/2020 Brut	30/09/2020 Amort. et Dépréc.	30/09/2020 Net	30/09/2019 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	3 621 040		3 621 040	3 621 040
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	**3 621 040**		**3 621 040**	**3 621 040**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	177 592		177 592	75 785
Autres créances	711 856		711 856	816 894
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	114 136		114 136	27 673
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	24 151		24 151	
TOTAL (III)	**1 027 734**		**1 027 734**	**920 352**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**4 648 774**		**4 648 774**	**4 541 392**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		Etat exprimé en euros	30/09/2020	30/09/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel		3 621 040	3 621 040
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...			
	Ecarts de réévaluation			
	RESERVES			
	Réserve légale		35 052	9 502
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		425 995	60 538
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice		**155 321**	**511 008**
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
		Total des capitaux propres	**4 237 408**	**4 202 087**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
		Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
		Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		133	175
	Emprunts et dettes financières divers		309 055	283 337
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 108	8 105
	Dettes fiscales et sociales		100 070	47 540
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			147
	Produits constatés d'avance (1)			
		Total des dettes	**411 367**	**339 305**
	Ecarts de conversion passif			
		TOTAL PASSIF	**4 648 774**	**4 541 392**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	155 320,59	511 007,60
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	411 367	339 305
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	133	175

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	599 478		599 478	524 637
	Montant net du chiffre d'affaires	**599 478**		**599 478**	**524 637**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			878	
	Autres produits			7	14
	Total des produits d'exploitation (1)			**600 364**	**524 651**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			103 647	54 460
	Impôts, taxes et versements assimilés			14 203	20 517
	Salaires et traitements			187 832	200 485
	Charges sociales du personnel			10 945	11 212
	Cotisations personnelles de l'exploitant			110 570	90 416
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			4	3
	Total des charges d'exploitation (2)			**427 202**	**377 092**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**173 162**	**147 559**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		30/09/2020	30/09/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		**173 162**	**147 559**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	10 295	403 751
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		4 505
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**10 295**	**408 256**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 322	4 557
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		33 825
	Total des charges financières	**3 322**	**38 382**
RESULTAT FINANCIER		**6 973**	**369 874**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**180 135**	**517 433**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		24 814	6 425
TOTAL DES PRODUITS		**610 659**	**932 907**
TOTAL DES CHARGES		**455 338**	**421 900**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**155 321**	**511 008**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

SARL HGPI GROUP
Holding
Zone Artisanale de l'Eglant
49610 MURS ERIGNE

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 648 774** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **610 659** euros et un total **charges** de **455 338** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **155 321** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2019** et finit le **30/09/2020.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification autorisée pour les PME. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'usage et non sur la duré réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Crédit d'impôt recherche

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherhe pour 20 668 ,€.

CAPITAL ET PERSONNEL

Capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 362 104 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros.

Effectif

L'effectif à la clôture de l'exercice est d'un salarié.

Engagements en matière de pensions complémentaires de retraites et indemnités de fins de carrière

Ces engagements n'ont pas été comptabilisés au bilan sous forme de provision. Ils sont évalués, charges incluses, à la clôture de l'exercice €.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

L'indemnité de départ à la retraite a été faite en euros actuels en fonction notamment de :

- la législation sociales
- l'âge des salariés
- leur ancienneté dans l'entreprise
- leur rémunération actuelle

Ce chiffre a été pondéré d'un coefficient pour tenir compte de la probabilité que chaque salarié soit encore présent dans l'entreprise à l'âge théorique de départ en retraite.

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	3 621 040					3 621 040
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 621 040**					**3 621 040**
	TOTAL	**3 621 040**					**3 621 040**

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	30/09/2020	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS NEKEN		1 765 911	100,00	97 717
SAS DELTA USINAGE		1 239 007	100,00	755 371
SARL NK3D		1 610 776	100,00	124 740
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en **euros** | 30/09/2020

REINTEGRATIONS	**Bénéfice comptable de l'exercice**	155 321	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés		
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités		
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés	45 482	
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
	Plus-values soumises au régime de fusions		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Réintégrations diverses		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	**200 803**	
DEDUCTIONS	**Perte comptable de l'exercice**		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
	Majoration d'amortissements		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Déductions diverses		20 668
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	TOTAL II		**20 668**
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		

	TOTAUX	**200 803**	**20 668**
RESULTAT FISCAL	**BENEFICE (Col 1) PERTE (Col 2)**	**180 135**	

2058A - Déductions diverses
au 30/09/2020

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT RECHERCHE	20 668
Totalisation	**20 668**

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	30/09/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	177 592	177 592	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	8 013	8 013	
	Taxes sur la valeur ajoutée	163	163	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	8 651	8 651	
	Débiteurs divers	695 030	695 030	
	Charges constatées d'avances	24 151	24 151	
	TOTAL DES CREANCES	**913 599**	**913 599**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	133	133		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 108	2 108		
	Personnel et comptes rattachés	3 835	3 835		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 193	43 193		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	46 041	46 041		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 001	7 001		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	309 055	309 055		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**411 367**	**411 367**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	309 055			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros** | **30/09/2020**

Total des Produits à recevoir		**89 729**
Autres créances clients		**89 729**
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*89 729*	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **30/09/2020**

Total des Charges à payer		**56 250**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**133**
INTERETS COURUS A PAYER	*133*	
Emprunts et dettes financières divers		**3 322**
INTERETS COURUS	*3 322*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**888**
FRS - FACT NON PARVENUES	*888*	
Dettes fiscales et sociales		**51 907**
PROVISION CONGES PAYES	*2 472*	
DIVERS CHARGES A PAYER	*1 363*	
CHARGES SOCIALES SUR PROV CP	*871*	
AUTRES CHARGES A PAYER	*40 199*	
AUTRES CHARGES A PAYER	*6 743*	
PROV FORMATION CONTINUE	*128*	
PROV TAXE APPRENTISSAGE	*130*	